

RÈGLEMENT GENERAL DE « LA VERTE À L'ENVERS » 2025

1 L'évènement

1.1 Organisation de l'évènement

La course est organisée par le club sportif et artistique de l'École militaire de haute montagne (CSA EMHM), avec le soutien de la mairie des Houches, du PGHM et des remontées mécaniques. Il a vocation à promouvoir l'activité ski de randonnée et le territoire.

L'inscription à la course vaut pour acceptation du règlement.

1.2 Présentation générale de l'évènement

Cet évènement grand public du 6 février 2025 s'inscrit dans le cadre de la course de ski alpinisme « la verte à l'envers » organisée par le CSA EMHM.

Un parcours non chronométré tracé, balisé et sécurisé est proposé sur le domaine skiable des Houches, au départ et à l'arrivée du bas de la piste du Kandahar. Le parcours est exclusivement accessible avec du matériel de ski de randonnée. Départ à 19h05.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'évènement sera annulé.

Récupération du dossard à partir de 16h45, dans le bâtiment en bas de la piste, route des Trajets au HOUCHES. (Parking de Bellevue).

2 Les Parcours

2.1 Détail des parcours

2.1.1 La Verte à l'envers

L'épreuve de ski de randonnée « la Verte à l'envers » aux Houches propose deux courses, en individuelle et en duo (homme, femme ou mixte).

Type d'épreuve : montée sèche en ski alpinisme, avec au moins un portage.

Conditions : à partir de 16ans. Mineur avec autorisation des parents et accompagné de ce responsable lors de l'inscription.

En duo, les participants peuvent-être parent et enfant (à partir de 16ans), en couple ou avec un ami. Toutes les combinaisons sont permises à condition de partir et d'arrivée ensemble.

Horaires : départ, 19h00 du bas de la piste du Kandahar.
arrivée, au niveau de la cabane de départ de la descente.

Dénivelé positif : 870m. La descente est balisée sur piste bleue et non chronométrée.

2.1.2 La petite Verte

Randonnée à ski non chronométrée, plus accessible de par son dénivelé moindre.

Horaires : départ, 19h05 du bas de la piste du Kandahar.
arrivée, au niveau de la moitié de la piste

Conditions : à partir de 14ans. Mineur accompagné de son responsable légal lors de la montée.

Dénivelé positif : 400m. La descente est balisée sur piste bleue.

2.2 Annulation / Report

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas d'intempéries (vent fort et neige), de force majeure, de catastrophe naturelle ou tout autre événement ne permettant pas de garantir la sécurité des pratiquants.

2.3 Balisage

Le balisage sera mis en place sur les parcours par l'école militaire de haute montagne.

Si vous évoluez sans percevoir ces éléments de balisage sur une distance de plus de 200m, vous êtes dans l'obligation d'opérer un demi-tour afin de rejoindre le tracé du parcours. Si vous êtes égarés et ne retrouvez pas le tracé du parcours, vous devez contacter le PC sécurité dont le numéro figure sur votre dossard.

Des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés (changement de direction, zone de portage ...). Ces personnes aident bénévolement au bon déroulement de l'évènement. Leurs consignes doivent être respectées pour des raisons de sécurité et dans un esprit de courtoisie. Un serre-file effectuera la fermeture de chaque parcours afin de s'assurer qu'il n'y a plus de participant sur les parcours à 21h.

Assistance extérieure interdite pendant la course.

Tous les compétiteurs se doivent de respecter le tracé balisé. Un ou deux passages avec portage seront obligatoires (goulet et/ou cassure).

2.4 Interaction avec l'exploitation du domaine skiable

Il est strictement interdit d'évoluer en ski de randonnée ou en raquette sur l'emprise du domaine skiable en dehors de cette manifestation. Une attention particulière est apportée à la prévention sur les questions de sécurité, la pratique du ski de randonnée sur l'emprise du domaine skiable, le ski de randonnée nocturne et des interactions avec les engins de damage.

3 Participation à la Verte à l'envers

3.1 Condition de participation

La participation à « la Verte à l'envers » est ouverte à tous sous réserve que vous soyez en mesure d'évoluer en ski de randonnée en autonomie sur l'un des parcours proposés.

Présentation d'une licence FFME ou CAF ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ski alpinisme avec une assurance lors de votre inscription.

A leur arrivée sur le site des Houches, les participants doivent se présenter sur le stand d'accueil afin que leur dossard puisse leur être remis. Le dossard et la puce permettent à l'organisateur de vérifier que les participants ont passé le portique de départ et d'arrivée de « la verte à l'envers ».

Les mineurs de moins de 16 ans qui souhaitent participer à « la verte à l'envers » doivent obligatoirement être accompagnés tout au long du parcours par un parent ou un responsable légal.

Les mineurs de plus de 16 ans qui souhaitent participer à « la verte à l'envers » doivent obligatoirement être accompagnés par un parent ou un responsable légal au moment du retrait du dossard. Pour pouvoir évoluer seuls sur les parcours ils doivent fournir une autorisation parentale éditée sur papier libre, datée et signée.

Tous les participants s'engagent à rester exclusivement sur les parcours balisés dans le cadre de la manifestation. Toute sortie des parcours est strictement interdite

3.2 Abandon

En cas d'abandon d'un participant (hors blessure), celui-ci doit rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. La physionomie des parcours, permet de rejoindre facilement par gravité la station des Houches.

3.3 Secours

En cas de blessure, le service de secours mis en place par le PGHM de Chamonix-Mont-Blanc est mobilisé afin de ramener le participant sur le front de neige et permettre sa prise en charge. Le numéro de téléphone des secours est indiqué sur le dossard.

4 Dossard / Inscription

Le dossard doit être récupéré à l'accueil de l'événement, de manière individuelle par chacune des personnes qui prend le départ de « la Verte à l'envers ».

Le dossard doit être attaché sur le devant de la veste à l'aide d'épingles (fournies). Il doit être parfaitement visible.

Toute inscription à « la Verte à l'envers » est personnelle, ferme et définitive. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 Inscriptions et Tarifs

Inscription via le site <https://fr.milesrepublic.com/event/verte-a-lenvers-10642>

Le prix de l'inscription est de 15 euros et comprend :

- le dossard et cadeau de bienvenue ;
- le chronométrage et la sécurité sur le parcours ;
- le ravitaillement et le repas ;
- la remise des prix et tirage au sort.

6 Annulation / Remboursement

6.1 Annulation du fait de l'organisateur

L'organisateur, remboursera l'intégralité des montants facturés si l'événement devait être annulé de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, etc.). Le remboursement s'effectuera directement sur la carte bancaire utilisée pour payer l'inscription. Les frais de gestion de la plateforme d'inscription sont facturés à l'organisateur et ne seront pas remboursés. Les dépenses réalisées par les participants en parallèle de l'événement (transport, location de ski) ne feront l'objet d'aucun remboursement par l'organisation.

6.2 Annulation en cas de force majeure

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, risque d'attentat, etc.).

6.3 Annulation du fait du participant

Les participants qui annulent leur participation avant la clôture des inscriptions et au plus tard le mardi 4 février 2025, seront remboursés des frais d'inscription. Le remboursement s'effectuera directement sur la carte bancaire utilisée pour payer

l'inscription. Les frais de gestion de la plateforme d'inscription sont facturés à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

Aucun remboursement ne pourra cependant être effectué en cas d'annulation du participant à l'issue de la clôture des inscriptions, à compter du mercredi 5 février 2025 à 21h00. En effet, les repas auront été commandés et seront facturés à l'organisateur.

7 Matériel obligatoire

Pour prendre le départ de « la Verte à l'envers », les participants doivent obligatoirement être munis :

- d'une paire de ski de randonnée, des peaux et des bâtons ;
- d'un système d'éclairage frontal ;
- d'un casque de ski ;
- d'une tenue adaptée à l'activité et aux conditions météorologiques
- sac avec possibilité de fixer les skis.

8 Ravitaillements

Aucun ravitaillement n'est mis en place sur le parcours. S'ils souhaitent manger pendant la randonnée, les participants doivent se doter d'une gourde et de barres énergétiques.

Un ravitaillement est prévu au départ et à l'arrivée.

9 Récompenses

Seront récompensés :

- 3 premières femmes -18ans
- 3 premiers hommes -18ans
- 3 premières femmes
- 3 premiers hommes
- 1^{er} duo femme
- 1^{er} duo hommes
- 1^{er} duo mixte

Lots sur tirage aux sorts

10 Sécurité

La sécurité sera assurée par l'organisateur avec le soutien de la section d'éclaireur de montagne de l'EMHM, ainsi que celui du peloton de gendarmerie de haute montagne de Chamonix-Mont-Blanc.

11 Comportement des participants / éco-responsabilité

11.1 Secours et entraide

Les secouristes présents sur l'épreuve ont toute autorité pour mettre hors course et arrêter un concurrent selon des critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure, etc.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

11.2 Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en conservant leurs déchets dans leur sac ou les jetant à la poubelle.

12 Assurances

12.1 Responsabilité civile

L'organisateur a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.

12.2 Individuelle accident

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est conseillé de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

12.3 Dommage matériel

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre de ce type de risques auprès de son assureur.

12.4 Vol et disparition

Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte y compris pour les affaires laissées sur l'espace consigne.

13 Droit à l'image

Les participants autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

14 Chronologie

Jeudi 06 février 2025 :

- A partir de 16h45, accueil des concurrents sur site ;
- 19h00 départ en masse de la course ;
- 19h05 départ de la petite verte (non chronométré) ;
- 19h40 arrivée des premiers concurrents ;
- 21h00 barrière horaire pour l'arrivée ;
- Entre 19h45 et 22h00 ravitaillement / repas ;
- 21h00 remise des prix.